

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DU TRAVAIL ET DE
L'EMPLOI DE NORMANDIE**

**PREFECTURE DE ZONE DE DEFENSE ET DE
SECURITE OUEST**

CENTRE HOSPITALIER DE L'AIGLE

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Spécial n°03 de Février 2017

N° 2017 02 03

Mardi 07 Février 2017

Recueil

l'O

Actes Administratifs

Préfecture de l'Orne

ww.orne.pref.gouv.fr

→ Publications

→→ Catalogue des publications légales

→→→ Recueil des actes administratif

Sommaire détaillé

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Arrêté portant approbation de la modification du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la rivière La Vée

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE

Modificatifs aux récépissés de la déclaration d'activité de services à la personne et agréments de services à la personne délivrés aux associations :

«ADMR ALENCON EST »

«ADMR D'ANDAIN »

«ADMR D'ATHIS DE L'ORNE »

«ADMR DE BELLEME »

«ADMR EN BOCAGE »

«ADMR DE BRIOUZE »

«ADMR DE CARROUGES »

«ADMR DU DOMFRONTAIS »

«ADMR D'ECOUCHE »

«ADMR DE L'AIGLE LA FERTE FRESNEL »

«ADMR DE LONGNY LES VILLAGES »

«ADMR DU MELE SUR SARTHE ET DE PERVENCHERES »

«ADMR DU MERLERAULT SEES »

«ADMR DE MORTAGNE BAZOCHES »

«ADMR DE MOULINS LA MARCHE COURTOMER »

«ADMR DE RANES »

«ADMR DE REMALARD EN PERCHE »

«ADMR DE SAINT BOMER LES FORGES »

«ADMR DU THEIL SUR HUISNE »

«ADMR DE TINCHEBRAY »

«ADMR DE VIMOUTIERS »

«ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES EMPLOIS FAMILIAUX »

PREFECTURE DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST

Arrêté n° 17-196 portant réglementation de circulation routière

Arrêté n° 17-197 portant réglementation de circulation routière

CENTRE HOSPITALIER DE L'AIGLE

Délégations de signature à Monsieur Karim AMRI, directeur du Centre hospitalier de L'Aigle

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision portant délégation de pouvoir et de signature au sein des établissements de transfusion sanguine de Nord de France et de Normandie

Direction Départementale
des Territoires

Service de l'Application du droit
des sols, Circulation et Risques

NOR : 2360-17-031



PRÉFET DE L'ORNE

ARRÊTÉ

portant approbation de la modification
du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI)
de la rivière la Vée

LE PREFET de l'Orne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.562-1 à L.562-9 et R.562-1 à R.562-10-2,

Vu l'arrêté n°1122-02-10-004 du 11 janvier 2002 approuvant le plan de prévention des risques d'inondation de la rivière la Vée,

Vu l'arrêté n°2360-15-0065 du 15 avril 2016 prescrivant la modification du plan de prévention des risques d'inondation de la rivière la Vée,

Vu la délibération du conseil municipal de Bagnoles-de-l'Orne-Normandie en date du 07 mars 2016 demandant la modification du PPRI suite à la réalisation des travaux visant à réduire l'ampleur des débordements de la Vée sur le site des Thermes,

Vu les résultats de la consultation qui s'est déroulée du 21 novembre au 20 décembre 2016 conformément à l'article R562-10-2 du code de l'environnement,

Sur proposition de M. le Directeur Départemental des Territoires de l'Orne,

ARRÊTE

Article 1 : Objet du présent arrêté

La modification du plan de prévention des risques d'inondation de la rivière la Vée sur la commune nouvelle de Bagnoles-de-l'Orne-Normandie est approuvée. Le PPRI modifié est annexé au présent arrêté.

Article 2 : Composition du dossier

Le plan de prévention des risques d'inondation modifié est composé des pièces suivantes :

- une note de présentation du PPRI,
- une note de présentation de la modification n°1 du PPRI,
- une cartographie des enjeux,
- une cartographie des aléas,
- une cartographie réglementaire,
- un règlement.

Article 3 : Mise à disposition du public

Le plan de prévention des risques d'inondation de la rivière la Vée modifié sera tenu à la disposition du public à la mairie de Bagnoles-de-l'Orne-Normandie, à la mairie de Tessé-Froulay, au siège de la communauté de communes du Pays d'Andaine, ainsi qu'à la préfecture de l'Orne, à la sous-préfecture d'Argentan, et à la direction départementale des territoires de l'Orne.

Il sera mis en ligne sur le site Internet des services de l'État dans l'Orne.

Article 4 : Portée réglementaire

Le plan de prévention des risques d'inondation de la rivière la Vée modifié vaut servitude d'utilité publique conformément à l'article L562-4 du code de l'environnement.

Il sera annexé aux documents d'urbanisme communaux en vigueur, conformément aux articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1 et L163-10 du code de l'urbanisme.

Article 5 : Mesures de publicité

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Orne et fera l'objet d'une mention publiée dans un journal diffusé dans le département.

Une copie du présent arrêté sera affichée pendant au moins un mois à la mairie de Bagnoles-de-l'Orne-Normandie, à la mairie de Tessé-Froulay, et au siège de la communauté de communes du Pays d'Andaine.

Article 6 : Délai de recours

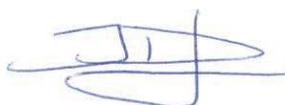
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 8 : Exécution du présent arrêté

Le secrétaire général de la préfecture de l'Orne, le sous-préfet d'Argentan, le directeur départemental des territoires de l'Orne, le maire de la commune de Bagnoles-de-l'Orne-Normandie, le maire de la commune de Tessé-Froulay, le président de la communauté de communes du Pays d'Andaine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Alençon, le **31 JAN. 2017**

LE PREFET



Isabelle DAVID